

Monsieur le Président,

Avec les conditions hydrologiques du moment et compte-tenu des prévisions météorologiques à venir, la situation devient tendue sur un nombre croissant de cours d'eau du département.

Par conséquent, nous commençons à être sollicités pour procéder à des opérations de pêche de sauvegarde sur certains secteurs en voie d'assèchement, principalement sur des petits affluents de 1ère catégorie.

Entre l'état de stress extrême des populations piscicoles concernées, les températures de l'eau et de l'air lors des opérations, le mauvais état chimique des milieux récepteurs où seront relâchés les individus et leur incapacité manifeste à accueillir des individus supplémentaires à ceux qu'ils hébergent déjà (qui plus est pour une probable longue période vue la précocité des événements), la plupart de ces interventions apparaissent malheureusement largement vouées à l'échec, si ce n'est la satisfaction légitime de ne pas laisser les poissons concernés périr sur place et à la vue de tous.

Par ailleurs, notre Fédération ne dispose en parallèle pas des moyens humains et techniques suffisants pour assumer dans de bonnes conditions (techniques, réglementaires, sécuritaires...) une quantité croissante d'interventions de ce type avec des contraintes temporelles fortes dues aux urgences qui se multiplient, simultanément aux diverses autres obligations que nous nous devons d'assumer.

Il ne nous sera donc pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes et j'espère que vous le comprendrez, celles-ci seront arbitrées au cas par cas selon leur faisabilité et leur niveau d'efficacité potentielle selon les secteurs.

J'ai bien conscience du caractère insatisfaisant de la situation, mais me dois de vous faire part des réalités qui s'imposent à nous, y compris sur l'intérêt technique réel (poissons effectivement sauvés à court et moyen termes) de ce type d'intervention.

Les opérations de sauvetage hors sécheresse (travaux en cours d'eau, ...) restent par contre si besoin d'actualité systématiquement dans la mesure où elles restent limitées dans l'espace et dans le temps, garantissant une efficacité accrue.

Bien cordialement,

Le Président,

Philippe GROSSO



Fédération Départementale de Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs
4, rue du docteur Morel
25720 BEURE